

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 5 Juin 2018 -20h00
sous la présidence de **Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

Membre(s) absent(s) : Mme Sylvie ANDRÉ – Mrs Michel GENIN et Matthias DAGON

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mr Thierry POUGET

Secrétaire de séance : Mme Eveline BONAMY

BUDGET PRINCIPAL :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 RELATIVE AUX DOTATIONS

Le montant de dotations n'étant pas connu lors de l'établissement du budget primitif 2018, il convient de modifier le budget en inscrivant le montant réellement perçu. Il en résulte un surplus de recettes de 6 343€. La même somme doit être inscrite en dépenses. Le Maire propose de répartir cette somme entre les comptes 615221, 615228 et 615231. Les membres du conseil municipal approuvent cette décision modificative.

Recettes			Dépenses		
Compte	Libellé	Modification	Compte	Libellé	Modification
7411	Dotation forfaitaire	+ 268	615221	Bâtiments publics	+ 2 000
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 1 520	615228	Autres bâtiments	+ 2 000
74127	Dotation nationale de péréquation	+ 4 483	615231	Voiries	+ 2 343
742	Dotation aux élus locaux	+ 72			
Total		+ 6 343			+ 6 343

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Pour pallier un manque de fonds au chapitre 66 et anticiper d'éventuelles réparations à la station d'épuration, le Maire propose de voter les modifications suivantes :

- Compte 70611 (recette de la redevance assainissement) : + 500 Euros
- Compte 66111 (dépense intérêts d'emprunts) : + 100 Euros
- Compte 60668 (dépense autres matières et fournitures) : + 400 Euros

CCAB – CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE BOURG
CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

Suite au dossier de consultation lancé pour ce marché public de maîtrise d'œuvre, 4 bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres.

Après une première analyse des dossiers effectuée par les services de l'ATDA (Conseil Départemental) et selon les critères préalablement retenus (compétences de l'équipe, valeur technique et prix), trois bureaux ont été convoqués afin d'être auditionnés.

A l'issue de cette seconde étape, la meilleure note a été attribuée au Cabinet TRUTTMANN / LESPIAUCQ. Le conseil municipal, avec une abstention, a validé ce choix.

Le comité de pilotage composé d'élus municipaux sera prochainement invité par le bureau d'études à participer à une première réunion de travail.

TRAVAUX DE VOIRIE 2018
DEMANDE D'ACCORD DÉFINITIF DE SUBVENTION AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

Lors de la séance du 23 Avril 2018, la commission permanente du conseil départemental a donné un accord de principe pour une subvention d'un montant de 24 951,00 € au titre du dispositif « voirie ». Les membres du conseil municipal valident les devis COLAS et MTP pour un montant de 83 170,00 Euros HT et donnent leur accord pour solliciter la subvention définitive auprès du conseil départemental.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le budget principal a été voté avec un montant global de subventions de 3 000 Euros, sans fixer le montant attribué à chaque association.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'attribuer les mêmes subventions que l'an dernier aux associations suivantes :

- **AFN : 50 Euros**
- **Amicale des chasseurs : 50 Euros**
- **Amicale laïque : 400 Euros**
- **Club des Aînés : 210 Euros**
- **Coopérative scolaire : 250 Euros**
- **Le Souvenir Français : 50 Euros**
- **Comité des Fêtes : 400 Euros**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ASB (Association Sportive Boucétoise) a bénéficié en 2017 d'une subvention d'un montant de 400 Euros et qu'en application de la délibération n° 19/2017 du 16 Mai 2017, l'association ne règle plus les frais d'électricité du stade. Or, deux factures de consommation électrique pour un montant de 380 Euros ont été réglées par l'ASB courant 2017.

Afin de régulariser, le conseil municipal décide de verser à l'**ASB** la subvention annuelle de 400 Euros, majorée d'une subvention exceptionnelle de 380 Euros soit un total de **780 Euros**.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la décision de la présidente de l'association Boucé Gym de démissionner de son poste. Dans l'attente de la prochaine assemblée générale prévue fin juin, le conseil municipal souhaite attendre de connaître le devenir de cette association avant de voter une subvention.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS DES ENFANTS DE BOUCÉ AUX ACCUEILS DE
LOISIRS

Par délibération du conseil municipal n° 26-2014 du 29 Avril 2014, chaque enfant Boucétois pouvait fréquenter l'accueil de loisirs de Varennes sur Allier pendant 10 jours ouvrables par an.

Suite à un récent sondage réalisé auprès des parents et sur proposition de Madame le Maire, les membres du conseil municipal décident, avec une abstention :

- D'autoriser l'inscription des enfants à l'accueil de loisirs de Varennes sur Allier pendant 20 jours par an (soit 4 semaines)
- D'autoriser l'inscription des enfants à l'accueil de loisirs de Jaligny sur Besbre sans limitation de durée

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N°2 A LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE 2018

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les services du B.D.Q.E. (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) interviennent plusieurs fois dans l'année pour effectuer des contrôles et prélèvements à la station d'épuration et ainsi s'assurer de son bon fonctionnement.

Ces prestations se déroulent dans le cadre d'une convention initialement établi le 16 Octobre 2012.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2, proposé par le Département portant sur les points suivants :

- La prolongation de la convention jusqu'au 31/12/2018
- La transmission des résultats au format numérique par messagerie électronique
- L'insertion des clauses relatives à l'hygiène et la sécurité
- Le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année.

CHANGEMENT DE TRÉSORIER A VARENNES / ALLIER ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET

Madame le Maire informe les élus du départ en retraite de Mr REAU Michel et de son remplacement par Mme Catherine DESNOS, en tant que gérante intérimaire jusqu'au 31 Décembre 2018.

Le conseil municipal décide de continuer à demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il lui sera accordé les indemnités correspondantes à ces prestations.

MOTION DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE – AGENCE DE L'EAU

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion rédigée conjointement par le comité de Bassin Loire-Bretagne et l'agence de l'eau informant des changements conséquents apportés par la loi des finances 2018 impliquant notamment une baisse considérable des aides financières.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient la motion annexée à la délibération.

MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DU SERVICE D'URGENCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Après échanges, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas se prononcer sur cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion Commission accueil : la commission se réunira jeudi 14 Juin 2018 à 18h30 à la Mairie.

Dégradation à l'étang du Moulin de la Presle : le Maire a déposé plainte à la Gendarmerie suite à la détérioration de la cabane installée à l'étang communal. Ces dégradations ont eu lieu dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 juin.

Travaux poids publics : en raison de l'indisponibilité des artisans, les travaux prévus n'ont pas encore commencé (seule la restauration du plateau de pesée a été réalisée).

Rentrée scolaire : 8 inscriptions ont été enregistrées en Mairie, ce qui porte l'effectif prévu dans la classe de maternelle à 29 enfants, répartis en 3 niveaux.

Concours des maisons et fermes fleuries : les boucétois et boucétoises souhaitant participer à ce concours peuvent s'inscrire jusqu'au vendredi 6 juillet. Des bulletins d'inscription sont disponibles à la boulangerie et à la mairie.

Site internet communal : la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire propose aux communes de créer un nouveau site à partir d'une maquette mise à disposition.

Travaux à l'allée du lavoir : Ces travaux de restauration de l'allée ont été réalisés par des salariés du chantier d'insertion de la comcom et par les agents communaux.

Logement communal à louer : le logement situé au-dessus de la Mairie est toujours disponible. L'annonce est publiée sur le site internet « le bon coin ».

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra Mardi 3 Juillet 2018 à 20h00.